

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session AUTOMNE 2015

POL 4411-20
Organisations internationales : l'ONU et ses institutions spécialisées
Chargé de cours : Chalmers LaRose
Lundi 18h-21h

Courriel : larose.chalmers@uqam.ca
Local: A-1635
Heures de disponibilité : sur rendez-vous

DESCRIPTIF DU COURS

Organisations internationales et ordre du monde: les fonctions des organisations internationales dans le système mondial. Le système des Nations Unies comme projet d'intervention dans les relations internationales. Les Nations Unies et la reproduction internationale, l'intégration à l'économie mondiale; l'action au bénéfice de l'accumulation du capital; l'action politique. Les difficultés de la reproduction.

OBJECTIFS

Le cours POL 4411 explore à la fois la rationalité, la pertinence et la contribution des organisations internationales dans la politique internationale contemporaine. L'un de ses objectifs premiers est d'initier, et sensibiliser, les participants à l'importance des organisations internationales, et les institutions qui les encadrent, en tant que forums et instruments facilitant les interactions entre les acteurs internationaux, en particulier les États.

Dans le cadre de ce cours, les organisations internationales sont étudiées en tant qu'acteurs d'un système international en mouvement, et indéterminé - marqué par une situation d'interdépendance de plus en plus étroite entre les acteurs - et d'une « société » internationale engagée dans une quête constante de principes et règles communs et partagés. Dans cette optique, ces organisations internationales sont appréhendées comme mécanismes et lieux de production de normes, de valeurs communes et d'institutions destinées à façonner l'environnement au sein duquel se déroulent les interactions entre les acteurs intervenant dans la politique mondiale.

Bien évidemment, une large place sera réservée à des discussions approfondies sur l'étude de l'Organisation des Unies et de ses institutions/agences spécialisées. À cette fin, nous accorderons une attention soutenue aux enjeux et conjectures entourant la forme aussi bien que l'orientation, actuelle et future, de l'Organisation des Nations Unies et de ses principales agences, en particulier dans les domaines relatifs à de la paix et à la sécurité internationale, à l'économie et au commerce international, à la coopération pour le développement ainsi qu'aux questions se rapportant aux enjeux sociaux, humanitaires et culturels.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE / MODE D'ÉVALUATION

L'ouvrage suivant est **obligatoire**.

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011.

Vous pouvez vous le procurer à la COOP.

Un recueil de textes est également disponible à la COOP. Il est fondamental que les étudiants fassent les lectures recommandées. Ceci pour le bon déroulement du cours et la préparation des examens prévus à cette fin.

ÉVALUATION

La charge de travail est répartie de la manière suivante : un examen de mi session, un travail en groupe et un travail d'analyse.

- 1) **EXAMEN INTRA (LE 19 octobre 2015) – 30% de la note finale.** Revue de la matière vue en classe et des principaux points soulevés par les textes consultés et lus

- 2) **Présentation d'une institution/organisation spécialisée de l'ONU (EN GROUPE) - 30 % de la note finale**

Étude descriptive et analytique d'une institution/agence spécialisée de l'ONU
Chaque groupe sera formé de **4-5 étudiants (es) max**

Présentation des résultats de la recherche en classe (15-20 minutes, suivi de questions/réponses)

- Note pour la présentation en classe : 10 points
- Note pour le texte du travail de recherche : 25 points

Les présentations auront lieu lors de séances prévues à cet effet, soit le **16 novembre** (les institutions économiques et commerciales), le **23 novembre** (les institutions de développement), le **30 novembre** (les institutions de paix et de sécurité), le **4 décembre** (les institutions sociales, humanitaires et culturelles).

Les modalités concernant la présentation en classe ainsi que l'ordre des présentations seront abordées ultérieurement.

3) TRAVAIL D'ANALYSE (30 %)

Analyse d'une situation (conflit, problème, enjeu, défi) internationale à la lumière des actions de l'ONU, ou d'une agence spécialisée de l'ONU. Faites intervenir des arguments politiques et juridiques dans votre analyse.

Cet exercice compte pour **30% de la note finale**. Le texte ne devra contenir entre 12 et 15 pages en interligne et demie (excluant la bibliographie). Notez bien qu'il s'agit d'un travail de recherche ; la présentation devra respecter les règles de présentation et de citation en vigueur au département. Il est fortement recommandé de consulter et vous référer à la littérature pertinente à votre sujet d'intérêt. Le travail doit être remis **au plus tard le 14 décembre 2015**.

Participation et interventions en classe : 5%

ÉVALUATION

Examen intra: 30%

Travail d'analyse (en groupe) : (Présentation en classe sur 10 + Texte sur 25 = 35%)

Travail de recherche (individuel) : 30%

Participation et interventions en classe : 5%

Les autres questions s'y rapportant seront abordées en classe et les décisions prises conjointement en fonction des normes du module et du département.

PLAN DU COURS

14 septembre

Introduction générale – Présentation du cours

Première partie : Théories et fonctions

21 septembre

Perspectives

Dario Battistella « La coopération » in *Théories des relations internationales*, 2^{ème} édition, Paris : Presses des Sciences Po, 2006, p. 394-425

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Coopération et organisation » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 13-20

28 septembre

Approches

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Des approches théoriques à renouveler » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 61-74.

Michael Barnett et Matha Finnemore “Political Approaches” in Thomas G Weiss et Sam Daws (ed.) *The Oxford Handbook on the United Nations*, Oxford University Press, Oxford, 2007, p. 41-57.

Jorge E. Velasquez “Legal Perspectives” in Thomas G Weiss et Sam Daws (ed.) *The Oxford Handbook on the United Nations*, Oxford University Press, Oxford, 2007, p. 58-81.

5 octobre

Rôle, fonctions, types

Lectures recommandées

M.-C. Smouts, « La place des organisations dans la vie internationale », dans M.-C. Smouts, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 29-56

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Typologies et approche globale » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 45-58

Lecture complémentaire

Clive Archer "Role and Function of International Organizations" in *International Organizations*, 3^{ème} éd., Londres : Routledge, 2001, p. 65-111.

Deuxième partie : Historique, évolution et structure des OI

12 octobre - Historique et évolution : Des unions administratives à la Société des Nations

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Les développements de l'action internationale concertée » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 21-33.

Diane Ethier « Évolution historique » in *Introduction aux relations internationales*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, 4^e édition p. 96-107.

David Armstrong, Lorna Lloyd et John Redmond, « The League of Nations » in David Armstrong *et al.* (dirs.) *International Organisation in World Politics*, 3^{ème} édition, London : Palgrave, 2004, p. 16-36 (disponible à la réserve de la bibliothèque centrale).

Lectures complémentaires

Clive Archer « Definitions and History » in Clive Archer *International Organizations*, 3^{ème} édition, London: Routledge, 2001, p. 1-34 (disponible à la réserve de la bibliothèque centrale).

Pierre Gerbet, Victor Yves Ghebali et Marie Renée Mouton, "Origine et structure de la Société des Nations" dans *Société des Nations et Organisation des Nations Unies*, éditions Richelieu, p. 13-143, 1973 (disponible à la réserve de la bibliothèque centrale).

19 octobre - EXAMEN INTRA

26 octobre - Semaine de relâche

2 novembre - L'Organisation des Nations Unies : Principes, structure et système

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Les développements de l'action internationale concertée » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 36-44.

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Une fonctionnalité controversée » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 75-107

Guillaume Devin et Delphine Placidi-Frot, « Les évolutions de l'ONU : concurrences et intégration », *Critique internationale*, 2011/4 n° 53, p. 21-41.

Lecture complémentaire

Organisation des Nations Unies, *Les Nations Unies aujourd'hui*, chapitre I, « L'organisation des Nations Unies », New York, 2008, p. 1-78. (Disponible à la réserve de la bibliothèque centrale)

9 novembre - Présentation et examen du système de sécurité collective de l'ONU –La problématique de l'intervention internationale

Philippe Moreau-Desfarges « La sécurité collective » in *L'ordre mondial*, chapitre 3, Armand Colin, 2008, p. 85-119.

Alexandra, Novosseloff, *Le Conseil de sécurité des Nations Unies et la maîtrise de la force armée : Dialectique du politique et du militaire en matière de paix et de sécurité*, chapitre II, **partie III**, « Les mécanismes du chapitre VII de la Charte » ; **partie IV** « L'ONU : Une organisation de sécurité collective ou de défense collective ? » Bruxelles : Bruylant, 2003, p. 113-134.

Lectures complémentaires

Paul Tavernier « Article 27 : Vote » in *La Charte des Nations Unies : Commentaire article par article*, 3^{ème} édition, édité par Jean-Pierre Cot, Alain Pellet et Mathias Forteau, Paris, Economica, 2005, p. 935-957.

Rafâa Ben Achour « Les Opérations de maintien de la paix » in *La Charte des Nations Unies : Commentaire article par article*, 3^{ème} édition, édité par Jean-Pierre Cot, Alain Pellet et Mathias Forteau, Paris, Economica, 2005, p. 265-286.

Organisation des Nations Unies, *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : Principes et Orientations*, Département des opérations de maintien la paix, Département de l'appui aux missions, New York, 2008. Disponible à : http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/capstone_doctrine_fr.pdf

TROISIÈME PARTIE

Les agences spécialisées de l'ONU

16 novembre - Les institutions économiques, commerciales et industrielles

Suggestions pour le travail en groupe et la présentation en classe

Organisation mondiale du commerce (OMC)
Organisation mondiale des douanes (OMD)
Fonds monétaire international (FMI)
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
Organisation mondiale du tourisme
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
Organisation maritime internationale (OMI)
Union internationale des télécommunications (UIT)
Union Postale Universelle (UPU)

Lectures

Ngairé Woods "Bretton Woods Institutions" in Thomas G Weiss et Sam Daws (ed.) *The Oxford Handbook on the United Nations*, Oxford University Press, Oxford, 2007, p. 233-253.

Yves Schemeil « L'Organisation mondiale du commerce et l'instabilité internationale » in Guy Lachapelle et Stéphane Paquin (dir.) *Mondialisation, gouvernance et nouvelles stratégies subétatiques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 39-58

Jean-Pierre Cling *et al.* « La Banque mondiale, entre transformations et résilience », *Critique internationale*, 2011/4 n° 53, p. 43-65

23 novembre - Les institutions de coopération pour le développement

Suggestions pour le travail en groupe et la présentation en classe

Banque mondiale
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Lectures

Maurice Bertrand, *L'ONU*, chapitre 3 « L'ONU-économique et sociale », 6e éd., Paris : La Découverte, 2006, p. 47-83.

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « La transformation du multilatéralisme » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 121-158

30 novembre - Les institutions de paix et sécurité

Suggestions pour le travail en groupe et la présentation en classe

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA)
Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OPCW)
Organisation du Traité d'interdiction des essais nucléaires (CTBTO)
Direction des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Lectures

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Les nouvelles orientations de la sécurité internationale » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 159-193.

Organisation des Nations Unies, *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : Principes et Orientations*, Département des opérations de maintien la paix, Département de l'appui aux missions, New York, 2008. Disponible à : http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/capstone_doctrine_fr.pdf

7 décembre - Les institutions sociales, humanitaires et culturelles

Suggestions pour le travail en groupe et la présentation en classe

Organisation internationale du travail (OIT)
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Organisation mondiale de la santé (OMS)
Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ((HCDH)
Organisation météorologique mondiale (OMM)

Lecture

Maurice Bertrand, *L'ONU*, chapitre 3 « L'ONU-économique et sociale », 6e éd., Paris : La Découverte, 2006, p. 47-83.

14 décembre - Considérations sur les enjeux actuels et futurs du système des Nations Unies

Koffi Annan, *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, Rapport du secrétaire général des Nations Unies, New York, 21 mars 2005.

http://www2.ohchr.org/french/bodies/hrcouncil/docs/gaA.59.2005_Fr.pdf

Mark Mallow Brown "Can the UN be reformed?" *Global Governance* 14 (2008), p. 1-12.

Alexandra Novosseloff, « L'élargissement du Conseil de sécurité : enjeux et perspectives », *Relations internationales*, Vol 128, sept-décembre 2006, p. 3-14

GRILLE DE CONVERSION
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

Note	Intervalle
A+	[92,5 – 100]
A	[88,5 – 92,5)
A-	[84,5 – 88,5)
B+	[81,5 – 84,5)
B	[78,5 – 81,5)
B-	[74,5 – 78,5)
C+	[71,5 – 74,5)
C	[68,5 – 71,5)
C-	[64,5 – 68,5)
D+	[62,5 - 64,5)
D	[59,5 – 62,5)
E	[0 – 59,5)

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

Évaluation des enseignements

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Étant donné que le processus doit se dérouler à la 12^e ou à la 13^e semaine de cours, ces évaluations se tiendront entre le 23 novembre et le 6 décembre 2015 pour ce trimestre-ci et devront prendre environ 30 minutes.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.